



Transports du Pays Roussillonnais

Lad ACCESS¹

LE SERVICE RÉSERVÉ AUX PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE ET AUX PERSONNES
ÂGÉES DE PLUS DE 75 ANS



LE TAD ACCESS' : LE TAD RÉSERVÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Pays Roussillonnais propose un service de transport à la demande réservé aux Personnes à Mobilité Réduite, le TAD ACCESS'. Il fonctionne avec une prise en charge en porte-à-porte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, sur réservation préalable.

Pour qui ?

Le TAD ACCESS' s'adresse aux :

- bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- possesseurs d'une carte de stationnement pour personnes handicapées,
- possesseurs d'une carte d'invalidité nationale avec la mention « besoin d'accompagnement » ou « cécité »,
- personnes âgées de plus de 75 ans.

L'utilisation du TAD ACCESS' est limité à un aller-retour par jour pour chaque bénéficiaire.

Que veut dire « porte-à-porte » ?

La prise en charge se fait sur l'espace public (dans la rue) en aucun cas sur propriété privée, sous réserve d'accessibilité dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Le conducteur aide la personne à monter à bord du véhicule, fixe le fauteuil roulant si besoin, conduit puis aide la personne à descendre du véhicule sur l'espace public. Il n'est pas habilité, pour des raisons de sécurité, à assurer d'autre accompagnement ou aide au portage.

Si votre situation nécessite un accompagnateur, celui-ci devra s'acquitter d'un titre de des transports.

Comment en bénéficier ?

Pour accéder au TAD ACCESS' il faut posséder un « PASS ACCESS' » nominatif, valable une année civile, et établi sur justificatifs* auprès de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,

Rue du 19 mars 1962 (en face du collège Frédéric-Mistral)
38556 Saint-Maurice-l'Exil.

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, demande possible par courrier ou téléchargement du formulaire sur Internet : www.bustpr.fr



* Documents à fournir :

- Vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail).
- Une copie du justificatif d'APA, de la carte de stationnement pour personnes handicapées, de la carte d'invalidité ou de la carte d'identité pour les plus de 75 ans.
- Une copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).
- Une photo d'identité.

➤ COMMENT RÉSERVER LE TAD ACCESS' ?

Pour emprunter le TAD ACCESS', il suffit de téléphoner à l'avance pour réserver votre trajet !

Le *tad* ACCESS' en 3 étapes

- 1 Vous téléphonez au numéro TAD et réservez votre trajet en indiquant votre lieu de prise en charge, la destination, le jour et l'horaire choisis pour l'aller et le retour et la présence éventuelle d'un fauteuil roulant ou d'un accompagnateur. Vous devrez présenter votre Pass Access' au conducteur.
- 2 Vous êtes appelé la veille de votre trajet, entre 17 h et 18 h, pour confirmer l'heure à laquelle vous serez pris en charge.
- 3 Un minibus TAD TPR passe vous prendre et vous arrivez à destination à l'heure annoncée !

La prise en compte des réservations est faite sous réserve des places disponibles. Suivant le nombre de réservations, certaines demandes ne seront pas acceptées ou seront décalées. N'hésitez donc pas à réserver à l'avance !

En cas de non présentation au lieu de rendez-vous à l'horaire fixé, le véhicule n'attendra pas l'usager plus de deux minutes. Ce dernier pourra se voir refuser l'accès au service ultérieurement.

La tarification TPR est la même sur l'ensemble du réseau. Les tickets unitaires (1 aller pour 1 €) sont vendus uniquement à bord des véhicules. Pour les voyages réguliers, vous pouvez acquérir dans les points de vente une carte magnétique à 2 € : elle est rechargeable soit avec 10 trajets (7 €), soit avec un abonnement mensuel (20 €), dans chaque point de vente ou directement dans les véhicules.



Réservation TAD ACCESS' au

▶ N° Vert 0 800 00 17 79

APPEL GRATUIT

7J/7 de 7 h à 19 h, à partir de 15 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille avant 17 h au plus tard (le vendredi pour un trajet le lundi suivant).



INFOS PRATIQUES!



QUELS SERVICES TPR ?

- ◆ **La ligne A régulière** dessert les pôles urbains depuis la gare de Saint-Clair – Les Roches jusqu'à Chanas en passant par Saint-Maurice-l'Exil, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon et Salaise-sur-Sanne.
- ◆ **Le TAD – Transport à la Demande, N, G et S** assure la desserte de l'ensemble des communes du Pays Roussillonnais en direction des pôles urbains grâce à 76 points d'arrêts. Le TAD fonctionne uniquement sur réservation, du lundi au samedi, avec deux allers-retours par jour pour chacune des trois zones. Pour que le bus passe, il faut donc téléphoner et réserver votre trajet (en indiquant : points d'arrêt, jour et horaire choisis, destination).
- ◆ **Le service TAD Access'** est réservé aux personnes à mobilité réduite (sur réservation).

Retrouvez les fiches horaires des lignes, les informations et actualités du réseau sur :
www.bustpr.fr

OÙ ACHETER SES TITRES DE TRANSPORT ?

- ◆ **Ticket unitaire** vendu uniquement à bord des véhicules.
- ◆ **Carte TPR avec 10 trajets ou abonnement mensuel auprès de :**
 - > Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
Rue du 19 mars 1962, à Saint-Maurice-l'Exil.
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
 - > Agence de Voyages Fayard
6 place Paul-Morand au Péage-de-Roussillon.
Du lun. au ven. de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30 ; sam. de 9 h à 12 h.
 - > Bureaux des Courriers Rhodaniens
Rue des Peymenards à Salaise-sur-Sanne.
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

INFOS  **04 74 29 31 28**
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et 14 à 17 h 30.

RÉSERVATION 
N°Vert 0 800 00 17 79
APPEL GRATUIT
Tous les jours, de 7 h à 19 h.